



**PADDLE
CANADA**

**PAGAIE
CANADA**

Les cours de Pagaie Canada pendant la Covid-19

Toutes les activités de plein air, y compris les sports de pagayage, comportent des risques inhérents. En tant que professionnels de l'industrie, nous faisons ce que nous pouvons pour mitiger ces risques (en portant des VFI, des casques, en prenant des cours de compétences, en ayant et en sachant comment utiliser notre trousse de premiers soins, en parlant de la sécurité avant la mise à l'eau, en ayant des plans de navigation, etc). En fait, nous ne pouvons pas « garantir » la sécurité de qui que ce soit, mais nous faisons preuve d'une diligence raisonnable pour nous assurer d'avoir la formation, l'équipement et l'instruction nécessaires afin de minimiser ces risques. À l'ère de la COVID-19, nous opérons dans un nouveau domaine de risque, mais la même idée s'applique. Voici des lignes directrices pour aider les moniteurs et monitrices à :

- a. Décider s'il est acceptable d'offrir un cours selon toutes les règles et recommandations nationales et locales applicables, et
- b. Décider s'ils sont en mesure de « cocher toutes les cases » de l'atténuation des risques présentée par les autorités sanitaires (mesures de distanciation, désinfection des personnes et de l'équipement, etc.)

En réalité, il n'y a aucune garantie que les mesures que nous prenons seront efficaces pour stopper la propagation du virus si une personne porteuse participe à un cours. Mais ces mesures devraient réduire le risque d'infection de manière significative.

Pour déterminer si vous pouvez enregistrer et donner un cours approuvé par Pagaie Canada, veuillez répondre aux questions suivantes :

- N** Votre Province ou Territoire a-t-elle/il « réouvert » et indiqué que votre entreprise peut opérer ?
- N** Suivez-vous les recommandations locales pour réouvrir votre entreprise en ce qui concerne la taille des rassemblements, la santé et l'assainissement, et tous autres éléments requis ?
- N** Si vous proposez votre cours sur des terres publiques, sont-elles ouvertes ? (parcs, plages, marinas)
- N** Êtes-vous, ainsi que vos participants, les bienvenus là où vous comptez proposer ce cours (p.ex. régions isolées et/ou communautés autochtones ; avez-vous demandé les autorisations) ?
- N** Êtes-vous confiant(e) que le cours peut être proposé d'une manière minimisant l'exposition à et la transmission du coronavirus ?

Si vous n'êtes pas en mesure de répondre OUI à toutes les questions ci-dessus, Pagaie Canada n'approuvera pas votre cours. Si, à tout moment, une réponse OUI devient NON, le cours devra immédiatement être annulé.

Si vous êtes en mesure de répondre OUI à toutes les questions, considérez les éléments suivants, avant, pendant et après votre cours :

- Vous garderez une distance de 2 mètres **à tout moment dans la mesure du possible**. En tant que moniteur ou monitrice, vous devez reconnaître qu'une situation pourrait se produire où il FAUDRA que vous vous rapprochiez pour des raisons de sécurité (c-à-d. sauvetages assistés, situations de premiers soins). Êtes-vous, ainsi que vos participants, prêts à prendre ce risque, et avez-vous réfléchi à des précautions supplémentaires ? Si la réponse est NON, le cours ne devrait pas avoir lieu.
- Le cours que vous allez enseigner implique-t-il que les mesures de distanciation sociale ne soient pas respectées ? (p.ex. cours en eau vive ou de kayak de mer avancé, dont les programmes impliquent que les participants et moniteurs soient proches/se touchent, ou cours de grand canot, etc.). Si c'est le cas, avez-vous des stratégies et des adaptations de cours en place afin de limiter une transmission possible du coronavirus ?
- Pouvez-vous limiter votre cours/stage à des clients de la région uniquement, afin d'éviter les déplacements entre les communautés ?
- Avez-vous une procédure de présélection et d'autodéclaration en place pour les clients et les moniteurs, tel que cet [outil d'auto-évaluation](#) de Santé Canada, et la garantie qu'ils n'auront pas voyagé hors de la province ou du pays pendant les 14 jours précédant le cours ?
- Avant, pendant et après le cours, avez-vous l'équipement nécessaire pour mettre en place les mesures d'hygiène recommandées ? Si vous fournissez des VFI et tout autre équipement, comment seront-ils désinfectés entre chaque usage ? Considérez l'ajout de masques non médicaux et de gel hydroalcoolique aux listes d'équipement que vous fournissez à vos clients.
 - Santé Canada sur le port des [masques](#) : il est désormais recommandé que chacun porte un masque si les 2 mètres de distanciation ne peuvent pas être respectés.
 - Recommandations de NRS pour le [nettoyage de l'équipement](#) (en anglais seulement).

En raison de la COVID-19 et des nouveaux risques qu'elle représente pour les employés et les participants, considérez les façons dont il vous faudra peut-être ajouter à ou réviser votre plan opérationnel :

- Procédures opérationnelles : ratios employés/participants, rencontre et accueil, vérification de l'équipement, transportation vers et depuis le site d'instruction, équipement de protection individuelle
- Plans de premiers soins et d'urgence, y compris pour un participant présentant des symptômes
- Renoncations des droits : devez-vous mettre à jour ou réviser votre formulaire de renonciation, ou considérer un formulaire en ligne ?
- Assurance : si vous n'utilisez pas l'assurance de Pagaie Canada, votre assurance commerciale de responsabilité civile vous couvre-t-elle pendant la Covid-19 ?

EN RAISON DE LA COVID-19, tous les moniteurs ou monitrices, guides ou entreprises ne suivant pas les recommandations ci-dessus, et proposant des stages, cours ou excursions de pagayage opèrent peut-être sans diligence raisonnable et sont ainsi vulnérables à toute action légale si un accident venait à se produire. Reconnaissez que les actions négligentes abaissent les standards et la réputation de l'industrie de l'instruction du pagayage de manière significative.

Mis à jour le 22 mai 2020